

L'association sportive est ouverte à tous les élèves du collège

Avec un seul paiement de 20 €, les élèves pratiqueront plusieurs activités pendant l'année scolaire :

Hand-ball, Badminton, Athlétisme (cross-country, sprint, longueur,...), Ultimate, Bike & Run, Laser Rune, découverte d'activités de pleine nature (course d'orientation ou vtt ou planche à voile ou kayak ou tir à l'arc).

Mercredi 13h – 15h : Entraînement
12h50 – 17h15 : Rencontres

Possibilité d'accueillir les élèves avec un repas tiré du sac le mercredi à partir de 12h20.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Fiche d'inscription dûment complétée (recto / verso).**
- 20€ (en chèque libellé au nom de : Association sportive du collège J-R Coignet, ou bons CAF, ou espèces)

ENGAGEMENT DE L'ELEVE*

Je soussigné(e), (NOM)..... (PRENOM)..... Sexe : M – F *

Né(e) le/...../..... classe de régime : DP – EXT *

demande à adhérer à l'association sportive du collège J-R Coignet pour l'année scolaire/.....

Je m'engage à participer aux activités choisies, régulièrement, jusqu'à leur terme et dans un bon esprit sportif.

En cas de non respect de ces éléments, je peux être exclu de l'association.

Je me tiendrai informé du calendrier et des compétitions (panneau d'affichage de l'AS à côté de l'infirmerie, ENT).

le/...../..... **Signature de l'élève :**


* Rayer les mentions inutiles

Le calendrier ainsi que les horaires, lieux d'entraînement et de compétition sont susceptibles à modifications. Ces informations sont consultables dans l'ENT (accessible sans code dans l'agenda) et sur le panneau d'affichage du collège (à côté de l'infirmerie).

AUTORISATION PARENTALE*



Je soussigné(e),
(NOM).....(PRENOM).....,

Demeurant à (adresse)

....., responsable légal de l'élève :..... en classe de

- l'autorise à adhérer à l'association sportive du collège Jean-Roch COIGNET et à participer à ses activités au sein du collège ou en déplacement.
- autorise le professeur responsable à prendre, en cas de besoin, toute disposition d'ordre médical et chirurgical en cas d'accident nécessitant une intervention urgente.
- autorise la diffusion d'images de mon enfant qui auraient pu être prises dans le cadre de l'association sportive sur le site Internet du collège, sur ceux de l'UNSS, ainsi que dans la presse locale.
- m'engage à prévenir le professeur responsable en cas d'absence prévisible et fournir un justificatif pour toute absence non prévisible. (L'élève sera considéré comme démissionnaire après trop d'absences injustifiées ou exclu en cas de non respect de son engagement).
- m'engage à récupérer mon enfant dans le ¼ d'heure suivant l'heure prévue de retour.
- j'ai pris connaissance et accepte les mentions de la feuille annexe (page 3) concernant le droit à l'image, la RGPD, le règlement UNSS et l'assurance.
- L'inscrit pour participer
 - Le Mercredi après-midi
 - l'inscrit à 12h20 au réfectoire et fournira un pique-nique
 - l'autorise à repartir seul
 - l'autorise à repartir avec un autre adulte : M / Mme.....
 - l'autorise à descendre du bus dans un village si le trajet du bus passe par celui-ci.
Village :.....
 - l'autorise à attendre seul après l'AS

INDISPENSABLE : Numéro de téléphone en cas de besoin pour vous joindre les mercredis et mail pour valider l'inscription

..... @  :.....@.....

Si votre enfant possède un brevet de natation fournir une photocopie.

Fait à le/...../.....

Signature du responsable légal :

*Cocher les mentions utiles/ Rayer les mentions inutiles.

ANNEXE :
DROIT A L'IMAGE et RGPD

Droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Règlement UNSS :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport.

Assurance :

Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré).

Les conditions proposées par l'assureur de l'Association Sportive (MAE de l'Yonne contrat n° 174905) pour la couverture des dommages corporels du licencié dans le cadre des activités de l'AS sont consultable au secrétariat du collège ou formulaire sur demande.